

ATTESTATION D'ASSURANCE  
Contrat Multirisque Professionnelle

GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT FINIT  
RAVAUD  
15 RUE DU PRIEURÉ  
16560 AUSSAC VADALLE

**Valable \* pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Contrat Multirisque Professionnelle : 116030367 E 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT FINITION est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités\*\* suivantes :

- METIER DE LA PLATRERIE - STAFF - STUC  
PLAQUISTE ET/OU BANDES JOINTS
- METIER DE MENUISERIES EXTERIEURES  
MENUISIER (EXTERIEUR)
- METIER D'APPLICATION DE PEINTURES DECORATIVES  
PEINTURE DECORATEUR
- METIER DE REVETEMENT DE SURFACES EN MATERIAUX DURS  
CARRELEUR

\*\* Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe « Périmètre ou complément de vos activités ».

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

| EVENEMENTS GARANTIS   | MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES<br>PAR SINISTRE sauf Exception         |
|---|--|
| <b>RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE</b>  |  |
| Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)   | 8 000 000 €  |
| DONT :  |  |
| - Dommages corporels  | 8 000 000 €  |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire | 2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs |



N° de client : 116030367 E

Nom : GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT FINITION

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

|   |  |
|---|--|
| <b>AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX</b>                |  |
| Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) | 8 000 000 €  |
| DONT :  |  |
| - Dommages corporels  | 8 000 000 €  |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs                           | 2 500 000 €  |
| - Intoxication alimentaire  | 2 500 000 €  |
| <b>APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX :</b>              |  |
| Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) | 8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance   |
| DONT :  |  |
| - Dommages corporels  | 8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance   |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs                           | 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance<br>dont 1 500 000 € pour les dommages immatériels<br>consécutifs limité à 1 500 000 € par année d'assurance |
| - Intoxication alimentaire  | 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance   |
| Atteinte accidentelle à l'environnement :                                 |  |
| Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) | 200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance   |

**La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.**

\* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui intervientrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 4 janvier 2024  
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

**Attention :** document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

Antoine Ermeneux  
Directeur général



N° de client : 116030367 E

Nom : GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT FINITION

## ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

### PERIMETRE OU COMPLEMENT DE VOS ACTIVITES

#### METIER DE LA PLATRERIE - STAFF - STUC

Réalisation en intérieur, de cloisonnements, contre-cloisons, doublages, plafonds, en plâtre, en matériaux à base de plâtre, en éléments de terre cuite, ou en plaques à base de ciment.

Cette activité comprend :

- les faux-plafonds démontables ou fixes tous matériaux,
- les matériaux ou produits, en intérieur, contribuant à l'isolation thermique et/ou acoustique (panneaux rigides ou semi-rigides, par soufflage, par insufflation), à l'étanchéité à l'air, et à la sécurité incendie notamment conduit de désenfumage en plaques de plâtres,
- les bandes joints,
- les menuiseries intégrées aux cloisons,
- les plafonds suspendus en extérieur avec plaques de plâtre spécifique en sous face de volumes couverts.
- la réalisation de plafonds tendus à chaud ou à froid.

#### METIER DE MENUISERIES EXTERIEURES

Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux, des façades semi-rideaux et des façades-panneaux.

Cette activité comprend :

- la mise en oeuvre des éléments de remplissage en produits verriers ou de synthèse pour un usage similaire, notamment Polycarbonates, Polyméthacrylates, etc.
- le calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- la mise en oeuvre des fermetures (volets battants ou roulants, persiennes) et protections solaires, stores ou bannes, fixes ou mobiles, intégrées ou non,
- la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant, à l'isolation thermique et/ou acoustique, et à la sécurité incendie,
- la pose de garde-corps, rampes, balustrades et mains courantes,
- la réalisation de Pergolas, non-couvertes, non-closes,
- la pose de fenêtres de toit, de puits de lumières, de trappes de désenfumage, de skydomes, de lanterneaux, de voûtes polycarbonate y compris leurs abergements et leurs systèmes de commande d'ouverture manuels et/ou automatiques,
- la pose de bardages y compris avec mise en oeuvre par l'extérieur d'un isolant thermique et/ou phonique fixé mécaniquement,
- les terrasses et platelages extérieurs en bois ou matériaux de synthèse, comprenant les lames, les lambourdes y compris plots polymères,
- la pose de portails, clôtures et palissades tous matériaux à l'exclusion de tous travaux de maçonnerie,
- la pose de vitrerie et de miroiterie,
- les commandes et branchements électriques éventuels d'éléments motorisés,
- la pose de systèmes d'ouverture et/ou de verrouillage de menuiseries mobiles



N° de client : 116030367 E

Nom : GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT FINITION

extérieures ou intérieures,  
ainsi que les travaux de :

- menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris planchers techniques, à l'exclusion des éléments structurels, parquets y compris pour les sols sportifs pour une surface maximum limitée à 150 m<sup>2</sup> par chantier, revêtements de sols et murs à base de bois, escaliers et garde-corps, stands,
  - expositions, fêtes, agencements et mobiliers notamment plan de travail,
  - pose de plaques de plâtre ainsi que la réalisation des bandes joints,
  - la réalisation de plafonds tendus à chaud ou à froid,
  - mise en oeuvre intérieure des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique et/ou acoustique notamment conduit de désenfumage en plaques de plâtres, par panneaux rigides ou semi-rigides, par soufflage, par insufflation, contribuant à l'étanchéité à l'air et à la sécurité incendie,
  - traitement préventif et curatif des bois réalisé exclusivement en complément d'un marché de travaux de menuiseries extérieures et/ou intérieures,
- ainsi que :
- l'entretien ou la rénovation d'escaliers et parquets bois par application d'un revêtement de protection.

#### METIER D'APPLICATION DE PEINTURES DECORATIVES

Réalisation de peintures en feuil mince, semi épais ou épais, vernis ou lasures, à vocation décorative, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur murs ou plafonds.

Cette activité comprend :

- le ravalement par nettoyage haute pression,
- la préparation des supports par décapage mécanique, chimique ou thermique,
- la mise en oeuvre en intérieur d'éléments d'habillage et/ou décoratifs en bois, staff, stuc, matériaux de synthèse ou métalliques,
- la pose ponctuelle de bloc porte intérieure dans le cadre d'un marché de peintures décoratives,
- la pose de placards et rayonnages sans fabrication,
- la pose intérieure de revêtements en faïence, y compris avec protection du support par imperméabilisation, pour une surface maximum autorisée de 8 M<sup>2</sup> par chantier,
- la mise en oeuvre d'enduits décoratifs sur murs, plan de travail ou aménagements mobiliers.

Ne sont pas compris les travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation et systèmes d'étanchéité à base de polymère.

#### METIER DE REVETEMENT DE SURFACES EN MATERIAUX DURS

Réalisation intérieure ou extérieure de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages , attaches), chapes, à l'exclusion des chapes fluides et sols coulés à base de résine.

Cette activité comprend :

- la pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- l'étanchéité sous carrelage ou tout autre produit en matériaux durs, non immergé, pour une surface maximum de 250 m<sup>2</sup> par chantier,
- l'étanchéité des planchers extérieurs en maçonnerie dominant des parties non closes de bâtiment, notamment balcons, loggias, escaliers, coursive, par système d'étanchéité liquide pour une surface maxi autorisée de 150 m<sup>2</sup> par chantier,
- la protection par imperméabilisation des supports intérieurs de carrelage et faïence.
- la pose du siphon d'évacuation de receveurs ou formes à carreler des douches dites "à l'italienne",



N° de client : 116030367 E

Nom : GAYLOR BRUNET AMENAGEMENT FINITION

- l'application d'enduits de lissage, de ragréage, de dressage autres que sols coulés à base de résine, d'une épaisseur n'excédant pas 30 mm.

La présente annexe est indissociable de l'ATTESTATION D'ASSURANCE éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager maaf assurances s.a. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

**MAAF Assurances S.A.**

Société anonyme au capital de 160.000.000 euros entièrement versé

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z

N° de TVA Intracommunautaire : FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - [www.maafr](http://www.maafr)